



Association Pour la Sauvegarde
du Seyon et de ses Affluents

BULLETIN

No 27

JUIN 2001

Rédaction : Denis Robert

Adresse postale Association Pour la Sauvegarde du Seyon et de ses Affluents
Case postale 2053 CERNIER

CCP 20 - 6276 - 2



Le billet : Inauguration d'une zone de biodiversité sur la commune de Fontaines

Trois années ont été nécessaires à la réalisation d'un projet que les Autorités de Fontaines avaient imaginé: 1 année d'études et 2 années de chantier. Et le 1er juin, l'inauguration officielle pouvait avoir lieu.

Il est maintenant nécessaire de faire connaître ce qui a été réalisé par notre commune.

Cet ouvrage est une contribution concrète d'un pouvoir politique. Chaque commune a la responsabilité, vis-à-vis de ses citoyens, de concrétiser de tels projets pour son environnement. De plus, ce genre de réalisation s'inscrit parfaitement dans le plan de développement régional des prochaines années; plan auquel ont adhéré les communes du Val-de-Ruz.

Pour créer une zone de biodiversité telle que celle-ci il faut, bien sûr et au préalable, un minimum de motivation de la part des responsables du projet. Mais ce n'est pas tout!

Il faut également les connaissances et l'expérience de spécialistes. Et la commune de Fontaines a pu bénéficier, à ce niveau, de l'aide précieuse de l'APSSA.

Il est utile encore de signaler que plusieurs entreprises du vallon ont participé à cette réalisation dans laquelle elles ont enrichi leur savoir.

Enfin, un souhait pour l'avenir de notre région:

Que chaque instance publique prenne sa responsabilité en matière de maître d'oeuvre dans l'aménagement d'espaces verts naturels. Redonnons à la nature un minimum de droit. La qualité de vie n'a, en effet, pas de couleur politique et tout être vivant s'épanouit toujours mieux dans un espace dit harmonieux. En l'occurrence, il ne faut pas oublier non plus que ceux qui ont contribué à cette réalisation sont bien évidemment à disposition d'autres communes ou acteurs dans ce domaine.

André Gaudreau
Conseiller communal à Fontaines

Histoire d'un trou.

En 1997, un prélèvement de terre végétale a eu lieu sur un terrain appartenant à la commune de Fontaines. A proximité du Morguenet, dans la région appelée Mordigne, il s'était ainsi créé une tranchée peu profonde d'une cinquantaine de mètres de longueur et d'une dizaine de mètres de largeur. Le fond formait une pente de 3,5%, si bien que l'eau d'un drain coupé par les travaux s'accumulait dans le bas de la tranchée, formant une mare. Celle-ci a été rapidement envahie par les algues et les massettes; on y a même observé un couple de canards colverts.

Pourquoi dès lors ne pas profiter de ce trou destiné, à l'origine, à être comblé par les cailloux provenant de l'épierreage des champs, pour le transformer en un étang permanent d'environ 350 m², en construisant deux digues, selon le schéma ci-dessous?



Et pourquoi, sur la lancée, et puisque la place existe, ne pas poursuivre la diversification des rives du Morguenet en conservant un endroit pour un grand murgier alimenté par les pierres retirées des champs et, plus en aval, par la création d'une zone de divagation des eaux lorsque le niveau du Morguenet est élevé ?

C'est l'idée de départ qui a été émise par le comité de l'APSSA, idée qui a été travaillée sur le plan technique par le Bureau RWB et qui a été défendue par André Gaudreau auprès de ses collègues du Conseil communal de Fontaines.

De nombreuses démarches ayant pour but d'obtenir des autorisations cantonales ont été accomplies, car il est vite apparu, au cours de la phase préparatoire, qu'il n'est pas très aisé d'avoir les permissions nécessaires pour transformer un trou contenant une petite quantité d'eau en un trou contenant beaucoup d'eau. D'autres démarches mobilisant la Commune et l'Office de la conservation de la nature ont permis de trouver les crédits nécessaires. Si bien que le 25 octobre 1999, il a été possible à une première équipe de la Protection civile de Fontaines d'entreprendre les travaux d'approche. On avait oublié cependant de solliciter la bienveillance des météorologues. Ce jour-là, ce sont 37 mm d'eau qui sont tombés en 12 heures (37 litres/m²), faisant déborder le Morguenet, noyant les travaux et les interrompant durant deux jours.

Après cet épisode, les aménagements ont marché bon train: terrassement des bassins, construction des deux digues et du déversoir de sortie. Le 2 novembre, tous les éléments du futur étang avaient pris leur place et trouvé leur forme définitive.

Durant la première semaine de décembre, les bassins ont été terrassés et imperméabilisés, grâce à une douzaine de camions de marne prélevée sur l'emplacement de la nouvelle STEP du Val-de-Ruz. De plus, des fascines de saules ont été installées pour stabiliser les rives sensées résister à l'érosion, car il avait été prévu que l'étang soit parcouru par un léger courant de l'amont vers l'aval, courant qui pourrait même devenir un flot lors des grandes crues du Morguenet.

L'étang était ainsi prêt à affronter l'hiver 1999-2000, qui s'est révélé fort pluvieux. Au printemps 2000, on a pu constater que la marne imperméabilisant les digues avait été lessivée, et que l'eau de ruissellement en provenance des champs avait fortement raviné les rives. Aussi, en avril, un nouveau cours de la Protection civile s'est-il employé à réparer et améliorer les digues. Un ponton a en outre été posé dans l'angle Est de l'étang, pour permettre une meilleure observation de la vie aquatique.

En mai, les rives ont été stabilisées par la pose de nattes de géotextiles biodégradables, facilitant l'implantation d'une végétation stabilisatrice des bords. Le sommet des berges a ensuite été aménagé en sentier couvert d'écorce et diversifié par des buissons.

Enfin, un banc rustique a été installé par le forestier communal à l'extrémité Nord du site. Pour marquer l'inauguration, deux jeunes pins ont été plantés à proximité.

Au cours de l'année 2000, la végétation s'est bien développée, une quinzaine d'espèces se sont (ou ont été) installées, si bien que l'étang inauguré le 1er juin dernier est déjà bien fourni en végétaux (une quinzaine d'espèces au moins). Il abrite aussi plus d'une trentaine d'espèces d'animaux aquatiques. La plupart des plantes et quelques animaux sont présentés sur quatre panneaux didactiques installés sur le pourtour de l'étang, car un des buts avoués de l'aménagement du site de Mordigne est de sensibiliser les visiteurs, les écoliers en particulier, à la conservation des milieux aquatiques.

Liste des personnes et institutions concernées (d'après le dépliant RWB publié pour l'inauguration):

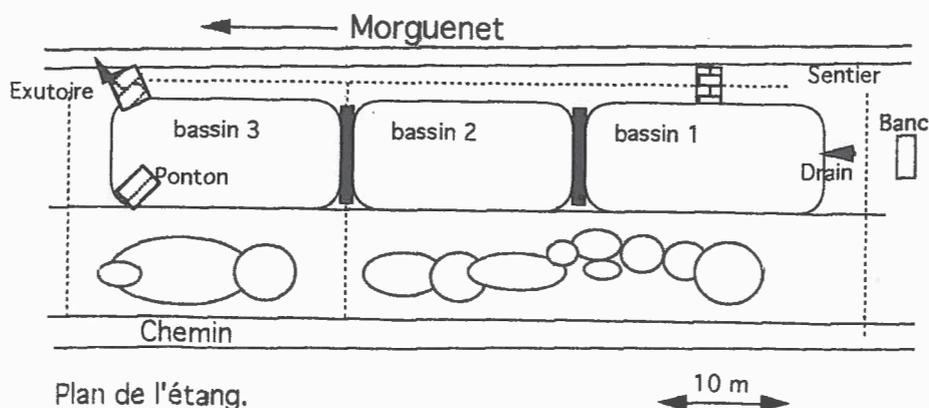
- Maître d'oeuvre: Commune de Fontaines.
- Partenaires: APSSA, Protection civile de Fontaines, Commune de Fontaines.
- Sponsors: Association région Val-de-Ruz; Fonds suisse pour le paysage; Office fédéral de l'Environnement, des Forêts et du Paysage (OFEFP).
- Entreprises partenaires et sponsors: RWB Ingénieurs-conseils, Cernier (direction des travaux); T+T+T, Boudevilliers (terrassement); S. Guenat, Villiers (aménagement des rives et plantations); Schmid Muller Design, Chézard-St-Martin (réalisation des panneaux).

Pourquoi une telle réalisation ?

- C'est une contribution au réseau biodiversité du Val-de-Ruz, destiné à maintenir et/ou à créer les conditions de survie pour un maximum d'espèces animales et végétales dans notre région. Le site se trouve sur une transversale jalonnée par des milieux favorables qui, à partir du Seyon, se prolonge par les bois de Landeyeux et de la Bonneville, puis par le Morguenet jusqu'à sa source, avec ses rives en friches et ses haies. Des murgiers disposés en chapelet constituent un archipel d'oasis dans une mer de champs cultivés et conduisent pratiquement jusqu'aux Hauts-Geneveys. Le "biotope à perdrix" récemment aménagé sous Fontainemelon par les chasseurs vient enrichir encore cet ensemble.
- C'est une contribution élégante à l'amélioration de la qualité des eaux dans le réseau hydrographique du Seyon. D'importantes quantités de végétaux aquatiques, qui ont fixé des nitrates contenus dans l'eau, sont retirées régulièrement de l'étang durant la belle saison et compostées au bord du murgier.
- C'est un but de promenades - respectueuses des panneaux d'entrée (pas de véhicules autres qu'agricoles, pas de radio, chiens en laisse, etc) - et à la fois un moyen pédagogique avoué pour sensibiliser adultes et enfants à l'idée de la conservation de l'environnement naturel.

En conclusion, il reste à souhaiter que d'autres communes profiteront de l'expérience de Fontaines pour créer, elles aussi, un ou des étangs sur leur territoire. L'APSSA est prête à collaborer à toute réalisation de ce type.

Willy Matthey



"Fontaines", nous irons voir ton eau

Au nom de l'APSSA, j'aimerais exprimer ici toute ma satisfaction d'avoir vu le projet de la réserve communale de Fontaines conduit à son terme et inauguré le 1er juin dernier.

Il a fallu du temps. Il a fallu des volontés. Il a fallu de solides doses d'énergie.

Notre Association est heureuse de voir présenté au public ce fruit d'une collaboration patiemment construite et positivement dialoguée. A travers cette réalisation, l'APSSA se plaît à relever combien la Nature et l'environnement au sens large, ont à gagner dans des projets concertés, réfléchis, tenant compte de l'ensemble des données locales ou régionales.

Trop souvent encore, des conceptions ou des contributions en matière de protection de la nature, réalisées à la hâte, au coup par coup, dans l'urgence d'un subventionnement extraordinaire, aboutissent à des non-sens et à des aberrations parce que trop sectorielles, trop isolées à l'intérieur du tout; et finalement d'avantage imposées aux parties concernées que discutées et négociées avec elles.

Dans sa courte histoire, notre Association a dû souvent intervenir, parlementer ou dénoncer, alors que le feu était déjà aux poudres, le massacre déjà achevé; ou alors que des initiatives personnelles mal intentionnées ne pouvaient plus que laisser de vilaines cicatrices. A ce rôle de pompier de l'environnement, de cerbère des ruisseaux, l'APSSA préférerait l'approche qui a été privilégiée dans le projet conduit en collaboration avec la Commune de Fontaines et d'autres partenaires.

Je salue ici l'ouverture des autorités communales (et en particulier M. André Gaudreau) dont nous avons pu apprécier le dynamisme et la capacité de faire avancer le dossier dans ses innombrables méandres administratifs. Et que tous les acteurs de cette réalisation, ceux dont la collaboration ou les travaux se sont inscrits dans ce projet, soient encore une fois félicités et remerciés.

L'APSSA s'est beaucoup investie dans ce projet de Fontaines. A l'occasion de cette réalisation et pour marquer le coup, notre comité a fait éditer, au format A4, la reproduction des quatre panneaux installés autour de l'étang. Nous nous faisons un plaisir d'offrir à nos membres ces planches qu'ils auront certainement à coeur de contempler et de consulter au retour de leurs ballades et observations.

Je me dois de citer ici les auteurs des textes, des dessins et des photos, qui ont aimablement autorisé l'utilisation et la reproduction de leurs oeuvres:

Pour tous les dessins au trait : Cécile Matthey.

Pour les photos: Konrad Lauber (Elodée hérissée, Scirpe des bois, Alpiste roseau, Cresson de fontaine)

Marc Burgat (Nénuphar, Sanguisorbe) / Frédéric Cuhe (toutes les autres photos).

Pour les textes et le choix de l'illustration: Willy Matthey, Nicolas Girardbille, Frédéric Cuhe et Jean-Bernard Vermot.

Et maintenant, que vive et essaime au fil du Val-de-Ruz la zone humide de Fontaines.

Jean-Bernard Vermot